

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
35e séance  
tenue le  
vendredi 6 novembre 1998  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 35e SÉANCE

Président : M. ASADI (République islamique d'Iran)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite)

a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

a) MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES TEXTES ISSUS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES RÉSULTATS DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21 (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/53/SR.35  
18 novembre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE (suite)

a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution relatif au commerce international et au développement  
(A/C.2/43/L.26)

1. Mme DJATMIKO-SINGGIH (Indonésie), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que ceux-ci reconnaissent l'importance de l'expansion du commerce international comme moteur de la croissance et du développement et, dans ce contexte, la nécessité urgente d'une intégration rapide et totale des pays en développement dans le système de commerce international. Le projet de résolution a été fait délibérément court, au risque de laisser de côté de nombreux paragraphes importants et dont le libellé a été difficile à établir, cela dans le dessein de mettre en évidence les problèmes réels et immédiats des pays en développement et de recenser les priorités à arrêter pour la libéralisation des échanges commerciaux. Mme Djatmiko-Singgih appelle l'attention sur une modification de forme apportée au paragraphe 14 et demande instamment aux membres de la Commission d'adopter le projet de résolution.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

a) MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES TEXTES ISSUS DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LES RÉSULTATS DE LA DIX-NEUVIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21 (suite)

Projet de résolution sur la mise en oeuvre des engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/C.2/53/L.25)

2. M. HAPSORO (Indonésie), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, relève l'importance qu'ont eue la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, et la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, pour l'établissement d'un bilan global et d'une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. Soulignant l'importance qui s'attache à la mise en oeuvre du Programme d'action en vue de la mise en oeuvre ultérieure d'Action 21, adopté lors de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et au prochain bilan global de la mise en oeuvre d'Action 21, auquel il sera procédé en 2002, M. Hapsoro demande instamment à tous les membres de la Commission d'approuver le projet de résolution.

3. M. KRISHNA (Inde), coordonnatrice des négociations sur le projet de résolution, déclare que celui-ci met l'accent essentiel sur le suivi de la Conférence de Rio et de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, non seulement en raison de la contribution qu'elles ont apportée à la coopération internationale en matière d'environnement et de développement, mais aussi parce que cette session extraordinaire a permis de procéder pour la

/...

première fois à une évaluation d'ensemble des principales conférences mondiales des années 90. Le Groupe des 77 et la Chine attachent la plus grande importance à Action 21 et aux résultats de la session extraordinaire auxquels les travaux de la Commission du développement économique durable, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pourraient donner un nouvel élan.

4. Le projet de résolution est court et porte essentiellement sur la nécessité d'une préparation minutieuse du prochain bilan qui aura lieu en 2002, moyennant, en particulier, le dépôt d'un rapport analytique annuel qui donnera un aperçu général des activités menées par les gouvernements et par les institutions des Nations Unies pour mettre en oeuvre Action 21 et les résultats de la dix-neuvième session extraordinaire. Les auteurs espèrent que ce rapport contribuera au recensement des contraintes qui pèsent sur ce processus et conduira à la formulation de recommandations sur les moyens de les surmonter. La préparation du bilan devra tenir pleinement compte des délibérations de la Commission du développement durable dans le cadre de son programme de travail pluriannuel. Le Groupe des 77 et la Chine espèrent vivement travailler en contact étroit avec leurs partenaires afin de ranimer l'esprit qui a prévalu durant la Conférence de Rio, en particulier lors des délibérations relatives à Action 21, et durant la dix-neuvième session extraordinaire.

La séance est levée à 10 h 35.